

15.00 crédits

Q1 et Q2

**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le mémoire-stage comporte deux volets : le rapport de stage et la réflexion critique. (Voir « Contenu »)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport de stage (10 pages) vise à présenter le stage, les activités développées, les compétences acquises sur le terrain. • L'analyse critique (20 pages) a pour objectif de développer une réflexion critique et théorique sur les questions de genre, en lien avec le mémoire effectué.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur-e à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du mémoire portera sur les contenus décrits ci-dessous. L'étudiant-e devra démontrer les compétences en lien avec ces contenus. Le Jury appréciera, d'une part, l'aptitude à cerner un objet de recherche et à poser une problématique, à mener une enquête heuristique de qualité, à appliquer aux travaux et/ou sources utilisés les principes de la critique documentaire, à synthétiser les informations récoltées et à en assurer la communication écrite ; et, d'autre part, la capacité de l'étudiant-e à présenter les résultats de ses recherches au jury du mémoire (constitué du/de la promoteur-trice et d'un-e assesseur-e désigné-e par le jury interuniversitaire du master). Les critères d'évaluation détaillés (en termes de forme et de contenu) sont repris dans le <i>Règlement relatif aux stages du master de spécialisation en études de genre</i> (voir « Autres infos »).</p> <p>Soutenance orale</p> <p>Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale. La soutenance est un moment d'échange entre l'étudiant-e et les membres du jury. La soutenance orale est prise en compte dans l'évaluation finale du mémoire</p> <p>Règles relatives au plagiat et à l'usage de l'IA</p> <p>Tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ; • NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ; • NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ; • NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ; • NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ; • NE PAS acheter un travail. <p>Cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</p> <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.</p> <p>L'étudiant-e qui ne respecterait pas les normes de référencement scientifique énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique relatif au mémoire et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a jamais pris contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire) cf. RGEE articles 73 et 74.</p> <p>Un-e étudiant-e réputé-e en fin de cycle peut s'inscrire au mémoire à la session de juin ou de septembre. Seul-e un-e étudiant-e ayant déjà présenté son mémoire, sans le créditer, à la session d'une année académique antérieure est autorisé-e à s'inscrire à la session de janvier.</p>

<p>Contenu</p>	<p>Le mémoire-stage comporte une partie de présentation du stage (l'endroit choisi et ses caractéristiques, le type de fonction occupée, les tâches effectuées, etc.) et une synthèse des acquis de son expérience de stage (savoirs, savoir-faire, savoir-être).</p> <p>La première partie du mémoire-stage consiste en une présentation du stage effectué par l'étudiant-e. Cette première partie du mémoire est constituée de quatre sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une présentation du lieu de stage : il doit s'agir d'une présentation complète et synthétique de l'organisme dans lequel le stage s'est déroulé (organisation, mission, organigramme, service où l'étudiant-e a été accueilli-e, etc.). • une description du travail réalisé : les différents types de tâches effectuées, les projets menés, le contexte dans lequel ces activités se sont développées. Il s'agit d'expliquer au lecteur la nature du stage. Cela doit être exhaustif et synthétique. La forme de ce texte est laissée à l'appréciation de l'étudiant-e (semainier, agenda ou présentation par projet par exemple). Cette partie peut être complétée par des annexes où seront classés les documents utiles (par exemple les productions réalisées, etc.). • une réflexion critique sur le lieu de et la nature du stage : l'étudiant-e doit faire preuve de distance avec le terrain professionnel et développer une évaluation du lieu, des actions effectuées, des équipes. Une réflexion en lien avec les questions de genre sera particulièrement appréciée. • Auto-évaluation : L'étudiant-e fera un bilan argumenté du stage. Il s'agit à la fois de faire le point sur les éléments positifs ou les faiblesses, la manière dont le stage a été vécu, la confrontation de l'étudiant-e dans le milieu professionnel, etc. Cette auto-évaluation doit être appuyée sur des exemples et situations vécues durant le stage. <p>La deuxième partie consiste en une analyse critique qui a pour objectif de produire une réflexion théorique et critique à partir d'une problématique liée aux questions de genre. Cette question doit être liée au type de stage que l'étudiant-e envisage, au lieu qui l'accueille, aux enjeux liés à ce terrain, etc. Par exemple, un stage qui se déroule dans le service RH d'une entreprise pourrait donner lieu à une recherche sur le plafond de verre. Un stage se déroulant dans une association LGBT pourrait être couplé à un travail sur l'homophobie. Cependant, l'analyse critique peut aussi être une question qui intéresse l'étudiant-e. L'argumentation est construite sur la base de lectures théoriques. Le sujet et la liste des ouvrages à lire sont déterminés en concertation avec le/la promoteur-trice.</p>
<p>Autres infos</p>	<p>Un Règlement relatif aux mémoires du master de spécialisation en études de genre, détaillant notamment les données techniques relatives au mémoire, mais aussi un Règlement relatif au stage du master de spécialisation en études de genre ainsi que divers documents pratiques (modèle de page de garde, formulaire d'évaluation et convention) sont disponibles : https://www.mastergenre.be/documentation/</p> <p>Le stage adossé au mémoire doit être effectué l'année académique où l'UE LGENR2901 est inscrite au programme annuel de l'étudiant-e. En cas d'allègement, il ne peut donc pas être anticipé en année N-1.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>FIAL</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en études de genre	GENR2MC	15		